

Communiqué de presse
La Roche-sur-Yon, France - le 27 octobre 2021



LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE BIRD ARRIVENT À LA ROCHE-SUR-YON

**Les habitants ont désormais accès à une nouvelle solution de mobilité durable
avec 250 véhicules électriques partagés disponibles !**



#Bird #Trottinettes #BirdLaRocheSurYon

[Bird](#), le pionnier de la micro-mobilité, leader du transport électrique partagé respectueux de l'environnement, et opérant dans plus de 300 villes dans le monde et plus d'une vingtaine en France, annonce l'arrivée progressive à partir du 27 octobre d'un nouveau moyen de déplacement au service des habitants de La Roche-sur-Yon : la trottinette électrique en libre-service. **La ville est la première de Vendée à déployer un service de micro-mobilité !**

[Bird](#) va déployer dans les rues de la ville une flotte de 250 trottinettes électriques parmi les plus durables, les plus sécurisantes et les plus confortables du marché !

Pour Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon et président de La Roche-sur-Yon Agglomération *“la mobilité durable est au cœur des enjeux de la transition énergétique et constitue un axe d'avenir pour les villes de taille moyenne comme la nôtre. Ce nouveau service expérimental de trottinettes électriques vient alimenter notre souhait d'offrir aux usagers de nouveaux outils de déplacement qui soient accessibles et qui favorisent l'intermodalité.”*

La Roche-sur-Yon, première ville de Vendée, à proposer un service de micro-mobilité à ses habitants.



Le pionnier de la micro-mobilité a la conviction que les moyens de transports durables ne se réduisent ni aux grandes villes ni au centre des métropoles mais doivent être accessibles à tous et pour tous types d'agglomérations urbaines. En France, cette conviction répond à un besoin de proximité souhaité par les Français et par un intérêt croissant pour les enjeux environnementaux locaux. “Territoires et Mobilités” représente ainsi la vision de la micro-mobilité par Bird : accessible, abordable et durable.

Dans certaines des plus grandes métropoles françaises telles que Marseille et Bordeaux, Bird gère des milliers de trottinettes électriques durables pour aider leurs habitants à faire leurs courses, aller travailler, se connecter aux transports en commun et même se balader sans avoir à utiliser une voiture personnelle. Dans des villes plus petites comme La Roche-sur-Yon, Bird est capable de déployer des flottes beaucoup plus resserrées, offrant ainsi aux habitants une option de transport du dernier kilomètre durable, dynamisant par ailleurs l'activité économique et revitalisant les petits centres-villes.

“Bird partage la même ambition et les mêmes préoccupations environnementales que la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon. Nous nous engageons ainsi auprès de La Roche-sur-Yon à proposer un service de micro-mobilité durable et accessible à tous les habitants” commente **Antoine Picron, Responsable Expansion chez Bird France**. *“Nous avons pu constater lors de cette pandémie la réactivité et la capacité d'adaptation des villes à améliorer les conditions de déplacements de leurs habitants. Au cours des douze derniers mois, les villes et leurs habitants ont en effet repensé la manière dont les déplacements courts ou de moyenne distance sont effectués en milieu urbain. Choisir Bird, c'est faire le choix d'un mode de transport sûr et écologique pour se déplacer en ville en toute sécurité. Nous sommes fiers de proposer un moyen de transport innovant et efficace aux Yonnaises et Yonnais car nous pensons que tout le monde devrait avoir accès à la micro-mobilité, pas seulement ceux qui vivent dans les grandes villes.”*

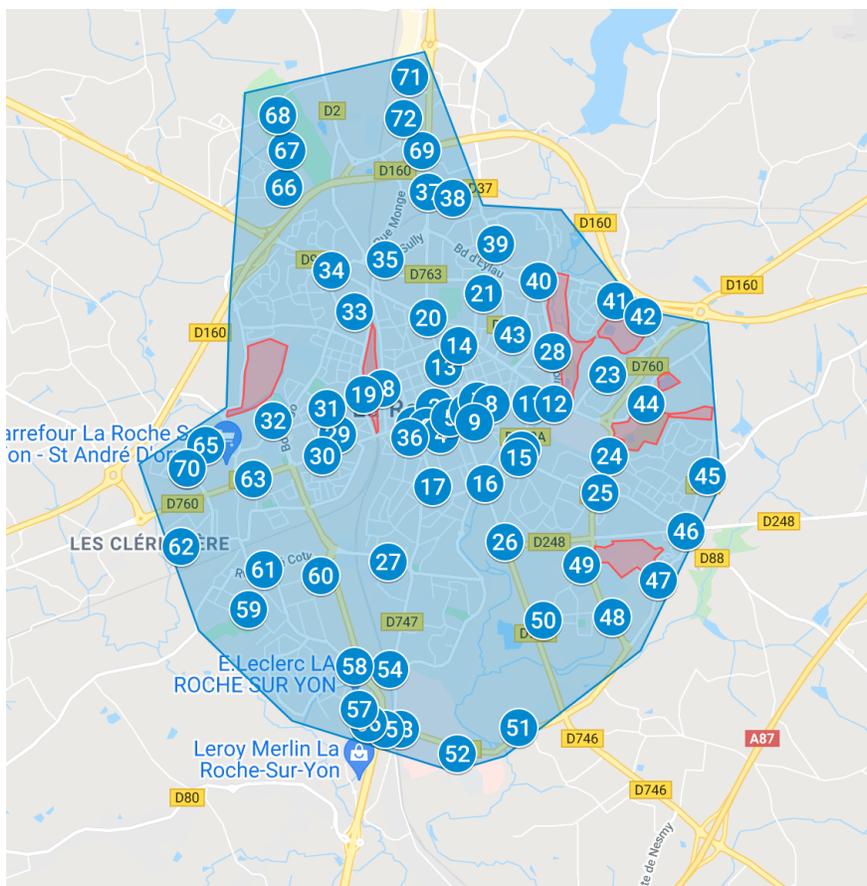


La Bird One - l'essayer c'est l'adopter !

Avec le déploiement de ces trottinettes électriques, les habitants de La Roche-sur-Yon vont bénéficier d'un véhicule neutre en émission carbone alliant **durabilité**, **confort** de conduite inégalé et surtout **sécurité** pour l'utilisateur ainsi que pour tous les autres usagers de l'espace public.

Parkings obligatoires pour tous pour préserver l'espace public !

Bird a développé une solution technologique intégrée à son application permettant de résoudre les problèmes de parkings sauvages dans les rues. Déjà opérationnelle dans les autres villes où Bird opère, l'utilisateur peut visualiser sur la carte la localisation des lieux où il peut stationner sa trottinette. Ainsi, celui-ci est invité à terminer son trajet dans l'un des 70 parkings indiqués sans quoi il ne pourra pas mettre fin à son trajet.



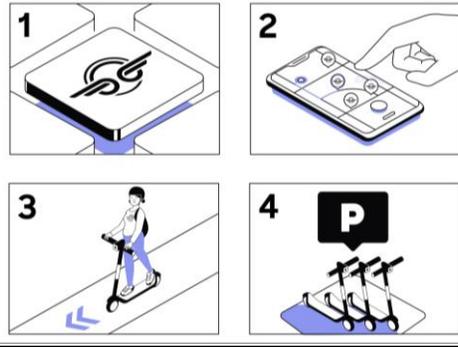
Carte de la zone opérationnelle et des 70 points de stationnement

Différentes zones de circulation pour plus de sécurité.

La zone opérationnelle, où il est autorisé de circuler en trottinette électrique jusqu'à 25 km/h maximum, a été définie en accord avec la ville. En dehors de cette zone, le système de géolocalisation équipant les véhicules, détecte si l'utilisateur sort de cette zone et la trottinette ralentit alors automatiquement pour finir alors par s'arrêter. Celui-ci sera invité à retourner dans la zone de circulation autorisée pour reprendre sa course ou garer son véhicule.

Au coeur de cette zone opérationnelle, toujours grâce à la technologie de géolocalisation embarquée, des zones à vitesse réduite ou même interdites sont intégrées : Par exemple, si une zone à vitesse réduite a été définie devant une école ou dans une rue piétonne, la trottinette se verra ralentir automatiquement à 10 km/h voir à 8 km/h une fois entrée dans cette zone.

Comment ça marche ?



- Télécharger l'application Bird sur le Play Store de Google ou l'App Store de Apple et créer un compte personnel et ajouter un moyen de paiement (une carte bancaire ou un compte Paypal - 10% de réduction pour les porteurs de la carte bancaire Revolut),
- Depuis la carte sur l'application, trouver une Bird la plus proche de soi,
- Scanner le QR code ou entrer le code inscrit sur la trottinette puis monter sur la trottinette, lancer le mouvement, accélérer en appuyant sur le bouton avec le pouce et c'est parti ! Circuler en priorité sur les pistes cyclables - La circulation sur les trottoirs est interdite.
- Terminer le trajet en garant le véhicule sur un des emplacements indiqués dans l'application. Prendre une photo du véhicule correctement stationné. Veiller à ne pas gêner la circulation des piétons.

Tarifs :

- 1 euro le déblocage de la trottinette puis 25 centimes la minute.

L'accès au service est réservé au plus de 18 ans. Le code de la route s'applique.
Bird recommande le port du casque.

Pour plus d'informations, visitez www.bird.co et le blog <https://www.bird.co/fr/category/blog/> et retrouvez Bird sur :

- Twitter : [@BirdRide](https://twitter.com/BirdRide)
- Facebook : [@bird](https://www.facebook.com/bird)
- Instagram : [@bird](https://www.instagram.com/bird)
- LinkedIn: [@bird](https://www.linkedin.com/company/bird)

Contacts presse :

Nicolas Badey - nicolas.badey@bird.co - 06 61 20 59 48

###